

**CAHIER D'ACTEUR de la FNSM CGT**  
**Consultation FEAMPA**  
**PROJET DE REPONSE DE LA FNSM CGT**

**1. Présentation de la FNSM CGT**

La FNSM CGT représente tous **les syndicats** de marins du commerce, pêcheurs, agents du service général, personnels sédentaires des compagnies de navigation et connexes, des retraités, pensionnés et veuves des professions énoncées.

Dans le cadre de cette consultation au travers la FNSM CGT, c'est bien sa composante pêche représentait par le Syndicat National des Marins Pêcheurs Artisans (SNMPA CGT) qui s'exprime

**2. Coordonnées de la FNSM CGT**

Adresse siège : 263 rue de Paris, Case 420, 93514 Montreuil

Tel : 01 5582 80 46

Courriel : [fnsm@cgt.fr](mailto:fnsm@cgt.fr)

Pour le SNMPA Serge LARZABAL

06-80-21-19-95

[sergelarzabal@gmail.com](mailto:sergelarzabal@gmail.com)

**3.Éléments de réponse à la consultation**

Dans le cadre de la consultation par la Commission Nationale du Débat public relative à l'élaboration du programme opérationnel du FEAMPA, la FNSM CGT tient à faire part de ses priorités sur l'utilisation du fonds, de la gouvernance du fonds et d'accompagnement des porteurs de projets, et mettre en perspectives des pistes d'améliorations souhaitées pour la mise en œuvre de l'outil et sa meilleure utilisation par les futurs porteurs de projet.

**3.1 Enjeux et priorités d'utilisation du nouveau fonds**

La FNSM CGT reconnaît que les principaux défis auxquels sont confrontés les professionnels ont été globalement identifiés et valorisés. L'accompagnement vers la transition environnementale et énergétique des entreprises des différents maillons des filières, et l'enjeu du renouvellement des générations doivent être considérés comme priorités.

Compte tenu du budget affecté au fonds et le nombre important des champs d'action de ce nouveau règlement (soutien pour la politique de lutte contre les déchets, en faveur de l'économie circulaire

ou de l'économie bleue...), il faut prioriser les actions afin d'éviter un éparpillement des financements et des objectifs.

Il nous paraît aussi important de rappeler que le marché des produits de la mer est surtout européen et que la fragmentation des aides est à éviter. La rencontre de l'offre et de la demande à travers une mosaïque régionale ne permet pas la lisibilité et la captation des marchés tant en France qu'en Europe. La crise COVID pendant le confinement a révélé cette faiblesse. Le FEAMPA doit permettre de relever le défi pour une meilleure efficacité de la filière.

De même, nous souhaitons attirer l'attention de l'autorité de gestion sur les intentions d'accompagnement de la petite pêche côtière. Si ce segment de la flotte doit être effectivement soutenu, il ne doit pas pour autant confisquer tous les accompagnements financiers au détriment de la structuration de la filière. La FNSM CGT considère donc que les fonds doivent être ouverts à tous les segments de la flotte et préconise plutôt une « bonification » à l'égard de la petite pêche côtière.

### **3.2 Sur la gouvernance du fonds**

Les discussions sur ce nouveau FEAMPA, doivent permettre de véritables échanges réguliers avec la profession sur le fond et garantir plus de transparence

Sous la période de programmation 2014-2020, le Comité Etat-Régions a donné l'impression de régler les différends entre l'Etat et les Régions, confortant ainsi l'impression aux autres acteurs et porteurs de projets professionnels d'assister à une partie de « ping-pong » entre services.

Les professionnels ont très mal vécu cette situation dans le cadre de la mise en œuvre des mesures d'investissement à bord des navires. Certains services instructeur étaient inexpérimentés et ne maîtrisaient pas les aspects techniques. De ce fait ils n'ont pas été capables d'évaluer l'éligibilité de dossiers, avec qui plus est des disparités d'appréciation selon les Régions, rendant des dossiers inéligibles mais pourtant éligibles par la DPMA.

La FNSM CGT souhaite qu'avec le FEAMPA, une « réelle » simplicité des procédures et que les critères d'éligibilités et de sélection soient uniformisés dans les différentes Régions car l'activité de pêche se déroule en mer et par zone d'exploitation souvent commune par les acteurs bien qu'issus de Régions Administratives différentes.

Pour la période de programmation à venir, ou la profession n'a pas ou peu été associée quant aux choix de la « régionalisation » de certains volets (innovation, biodiversité, recherche), la FNSM CGT souhaite la prise en compte des éléments suivants :

- Maintien d'une cohérence Nationale, les enjeux dépassent le cadre régional car ils sont communautaires voire internationaux.
- La présence de professionnels dans les Comités de Programmation des Régions désignées pour certaines mesures
- Une garantie par l'Autorité de Gestion d'une cohérence dans la mise en œuvre des volets régionalisés.

### **3.3 Sur l'accompagnement des porteurs de projets**

La FNSM CGT demande une évolution du futur FEAMPA en accordant un rôle primordial et un meilleur accompagnement aux structures professionnelles afin de leur permettre de jouer le rôle de guichet unique, de relais d'information et d'accompagnement des porteurs de projets.

Concernant le DLAL, comme précédemment les structures professionnelles de la pêche restent au cœur du dispositif. Nous constatons un changement de portage vers d'autres acteurs locaux au regard des mesures susceptibles d'être financées (développement de nouvelles filières de l'économie bleu, planification spatiale, accès au foncier sur le littoral...).

Il nous paraît indispensable que soit rappelé que les financements soient dirigés principalement vers les professionnels et structures de la pêche.

Au regard de l'importance pour les entreprises de la pêche sur les autres mesures du FEAMPA (en particulier les aides aux entreprises), la FNSM CGT privilégie clairement une dotation adaptée et limitée pour ce fonds spécifique.

### **3.4. Sur les modalités pratiques de mise en œuvre et de sélection**

La FNSM CGT préconise :

- La simplification en instaurant des conditions différentes selon le montant de l'investissement, et/ou la taille de l'entreprise
- Rétablir les avances de fonds
- Supprimer l'exigence des 3 devis
- Permettre au porteur de projet de présenter un dossier pour l'ensemble de son projet. Dès lors, le « saucissonnage » se ferait au niveau de l'instruction pour faciliter la vie des entreprises et résoudre la question des sommes plancher (seuil à 10 000 euros).
- Faciliter les portages collectifs pour les équipements notamment sécurité.
- Prévoir la transmission électronique plutôt que papier
- Instaurer le principe du « dites-le nous une fois »
- Uniformiser la forme des documents à transmettre (cf sur la TVA parfois), uniformisation des calculs comme celui du taux horaire, disposer d'annexes plus « friendly »
- Prévoir une enveloppe pour les « dépenses imprévues »